

REIGNAC-SUR-INDRE, le 26 mai 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le lundi 1 juin 2015 à 20 heures.**

#### ORDRE DU JOUR :

- Fermeture de poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> classe
- Ouverture de poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe
- Formalités demandées lors des locations d'immeuble
- Questions diverses
  - ~ Assemblée extraordinaire Gym-Danse
  - ~ Réunion A.R.E.A.
  - ~ Demande d'achat de terrain
  - ~ C.M.J.
  - ~ Préparation pot de sortie de l'école
  - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY.**

**L'an deux mille quinze, le 1 JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.**

**La séance a été publique.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de Présents : 14**

**Nombre de Procurations : 1**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2015**

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Françoise BOUCHENY a donné procuration à Monsieur Loïc BABARY.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

### Délibération n° 33/2015

|   |
|---|
| <b>Fermeture de poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> |
|---|

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le Maire rappelle donc qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un des agents du service technique de la collectivité, qui occupait le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, a fait valoir ses droits à la retraite, aussi convient-il de fermer ce poste.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(15 votants)

- **DECIDE** de fermer un poste d'agent Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h hebdomadaires, à partir du 31 mai 2015.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 04/06/2015  
et de la publication le 05/06/2015*



Délibération n° 34/2015**Ouverture de poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le Maire rappelle donc qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un des agents du service technique de la collectivité, qui occupait le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, a fait valoir ses droits à la retraite. Après avoir effectué un recrutement ouvert à tous, c'est finalement la candidature d'un agent d'une collectivité voisine qui a été retenue. Ce dernier occupe le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe qu'il convient donc d'ouvrir dans notre collectivité afin de l'accueillir.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(15 votants)

- **DECIDE** de d'ouvrir un poste d'agent Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h hebdomadaires, à partir du 1 juin 2015.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 04/06/2015  
et de la publication le 05/06/2015*



Délibération n° 35/2015**Location des biens immobiliers de la commune : formalités à remplir**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de plusieurs biens immobiliers qui sont loués à des particuliers souhaitant s'installer provisoirement ou non sur notre commune.

Il indique que jusqu'à ce jour il est coutume de demander certains documents aux futurs locataires, tels que les trois derniers bulletins de salaire et le dernier avis d'imposition, mais rien en ce qui concerne les personnes se portant caution de ces futurs locataires.

Il propose de dresser la liste des formalités à accomplir pour chaque nouveau locataire de bien immobilier appartenant à notre commune.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(15 votants)

- **DECIDE** que pour obtenir la location d'un bien immobilier au nom de la commune de Reignac-sur-Indre, meublé ou non, chaque nouveau locataire ou colocataire devra se prévaloir d'une personne se portant caution pour lui ;
- **DECIDE** que chaque locataire, colocataire ou caution devra présenter ses trois derniers justificatifs de revenus et son dernier avis d'imposition ;
- **CHARGE** l'adjoint responsable de la commission municipale « Logement » de faire respecter ses formalités.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 04/06/2015  
et de la publication le 05/06/2015*



Délibération n° 36/2015

|  |
|--|
| <b>Charges afférentes au logement sis 32 rue des Sabotiers</b> |
|--|

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de plusieurs biens immobiliers qui sont loués à des particuliers souhaitant s'installer provisoirement ou non sur notre commune, et que chaque locataire s'acquitte du montant de son loyer auquel s'ajoutent les charges afférentes au logement loué (taxe d'ordures ménagères, entretien des communs, place de parking, ...).

Il indique que le logement 32 rue des Sabotiers faisait autrefois exception à cette règle, puisque le locataire était aussi gardien de la Salle des Fêtes des Trois Abeilles mais qu'il convient maintenant de revenir à la normale, ce qui n'a pas été fait lorsqu'il y a des années le gardiennage de la salle n'a plus été effectué par le locataire de ce logement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(15 votants)

- **DECIDE** de fixer les charges inhérentes au logement sis au 32 rue des Sabotiers à 7€ par mois, cela représentant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 04/06/2015  
et de la publication le 05/06/2015*



Délibération n° 37/2015**Modification d'attribution de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la présente assemblée dans sa délibération n°32/2015 a attribué une subvention de 200€ pour 2015 à la Junior Association Ludeek.

Il apparaît que pour pouvoir leur verser cette subvention, le secrétariat a besoin du numéro SIRET et APE/NAF de l'association, or celle-ci a obtenu un numéro d'habilitation mais étant gérée par des mineurs n'a pas son propre SIRET. Elle est dans les faits encadrée par l'Association Puzzle qui a une ligne de comptabilité dédiée spécifiquement à la junior Association Ludeek.

Ainsi le Maire propose de verser les 200€ sur le compte de l'Association Puzzle laquelle se chargera de les reverser à Ludeek.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(15 votants)

- **CHARGE** le Maire de faire verser la somme de 200€ sur le compte de l'Association Puzzle pour le compte de la Junior Association Ludeek.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 04/06/2015  
et de la publication le 05/06/2015*



### Questions diverses

Madame Valérie POMMÉ indique s'être rendue à l'assemblée extraordinaire de la section Gym Danse de l'USR en tant que parent d'un adhérent. Sept personnes seulement étaient présentes.

La section a lancé un appel pour être rejointe par de nouveaux bénévoles et ainsi pouvoir continuer d'exister et proposer les mêmes activités. Madame Duperrier, actuellement Présidente de la section a indiqué qu'elle était démissionnaire.

Monsieur François HUREAU indique que AREA (Association Reignac Entreprises Actives) s'est réunie pour la septième fois, avec toujours de nombreux participants qui souhaitent solutionner le gardiennage sur la zone mais également se faire connaître par le biais de différentes manifestations.

Monsieur le Maire indique que lors d'une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, l'entreprise LHEUREUX a fait de nouveau une demande d'achat pour le terrain que la commune leur loue, situé à côté de leurs bâtiments. Il indique que ce terrain n'est pas constructible tel que l'indique le Plan Local d'Urbanisme en cours. Monsieur le Maire dit qu'il prendra contact avec Maggy Ernst, présidente de l'Association de Batilly afin d'évoquer ce sujet.

Madame POMMÉ dit que le Conseil Municipal de Jeunes s'est réuni samedi matin dernier. Elle indique qu'il existe maintenant une adresse mail afin que les jeunes puissent communiquer avec leurs jeunes représentants élus. Le CMJ organise par ailleurs une soirée dansante pour les jeunes vendredi 26 juin au soir, et bénéficieront de l'encadrement de Salim Quinsac.

Monsieur le Maire rappelle le pot de sortie de l'école que la municipalité offre comme chaque année et qui aura lieu vendredi 3 juillet à 16h30.

Madame Christine BEFFARA indique l'effectif de 130 élèves prévus pour la rentrée de septembre 2015, dont 27 en petite section de maternelle.

Elle informe l'assemblée de l'installation du deuxième tableau numérique à l'école.

Monsieur Girault demande s'il est possible de bénéficier d'une démonstration de l'utilisation de ce matériel par les enseignantes. Madame Beffara dit qu'elle va contacter l'école pour envisager cela juste avant le prochain conseil d'école à 18h00 le mardi 16 juin.

Madame POMMÉ indique que la bibliothèque de Reignac va proposer une exposition « Le potager est un jardin » vendredi 5 juin de 14h30 à 18h30 et samedi 6 juin de 14h30 à 19h00 lors du café des Familles organisé par Puzzle.

Concernant les spectacles proposés par NACEL, elle informe qu'un très grand nombre de spectateurs s'est déplacé jusqu'à Dolus-Le-Sec afin d'assister à la représentation d'une grande qualité du Cirque Magdaclan venu d'Italie.

Suite à une rencontre avec le Président du Comité des Fêtes de la Commune, elle indique qu'un groupe d' « Abeilles » de Reignac devrait participer au 10 kms de Tours. Il demande si à leur retour le jour même sur Reignac, la municipalité accepterait d'offrir un vin d'honneur aux coureurs.

Madame POMMÉ conclue en faisant le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Monsieur Patrick GIRAULT informe du commencement des travaux rue des Sables.

Il fait le compte rendu d'une réunion à laquelle il a assisté, où il a été question de la gestion des salles de la Communauté de Communes sur le territoire et où quinze communes étaient représentées. Ainsi par exemple la gestion de la salle de tennis couvert située sur Reignac, serait dévolue à la commune en fonction de critères spécifiés dans une convention passée entre les deux parties. Charge ensuite à la commune de passer une autre convention avec les associations amenées à l'utiliser. Une autre réunion va être fixée à nouveau sur ce sujet.

Madame Chantal CHARTIER indique avoir rencontré la mère d'Audrey Mercier, jeune footballeuse prometteuse, afin de lui demander photos et texte pour mettre en valeur le travail de la jeune fille.

Monsieur le Maire indique que le Major Chevalier de la gendarmerie de Loches envisage de faire une réunion d'information, peut-être en juillet, pour présenter le process du protocole voisins vigilants aux habitants du quartier comprenant une partie de la rue des Jonquilles, les rues des Lilas, Tulipes et Glycines.

Madame Beffara revient sur sa rencontre avec Monsieur Dubois, propriétaire des poneys dont il avait été question lors du précédent conseil municipal. Elle indique que Monsieur Dubois est très ouvert à ce que ses voisins viennent le rencontrer à son domicile s'ils estiment être victimes de nuisance suite à la présence de ces animaux dans le lotissement. Madame Beffara rajoute avoir eu en main le dossier sanitaire sur la question de la présence de tels animaux près d'habitations, mais tout est sujet à interprétation et rien n'est indiqué clairement.

Madame la Première Adjointe informe également l'assemblée que suite à la réunion dans les locaux de la Communauté de Commune des professionnels de santé, une troisième réunion a eu lieu sur Cormery, où les trois infirmiers de Reignac-sur-Indre étaient présents. Ces derniers ont indiqué avoir quitté la réunion avant son terme puisque les municipalités de Truyes et Cormery n'étaient pas d'accord sur le lieu d'implantation d'une future maison de santé sur le territoire, sujet normalement abordé seulement à la fin de l'élaboration du projet médical.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 juillet 2015 à 20h00.





L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 11 mai 2015 comportant les délibérations :

**33/2015** – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – **Fermeture de poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**34/2015** – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – **Ouverture de poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

**35/2015** – Actes de gestion du domaine privé (3.6)– **Location des biens immobiliers de la commune : formalités à remplir**

**36/2015** – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Charges afférentes au logement sis 32 rue des Sabotiers**

**37/2015** – Subvention (7.5) - **Modification d'attribution de subvention**

| Signature des membres présents |           |                                   |
|--------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Prénom et Nom                  | Signature |                                   |
| Loïc BABARY                    |           |                                   |
| Christine BEFFARA              |           |                                   |
| Patrick GIRAULT                |           |                                   |
| Michel PAREZ                   |           |                                   |
| Valérie POMMÉ                  |           |                                   |
| Gisèle POTESSTAT               |           |                                   |
| Françoise BOUCHENY             |           | A donné procuration à Loïc BABARY |
| Chantal CHARTIER               |           |                                   |
| Georges CATTART                |           |                                   |
| François HUREAU                |           |                                   |
| Éric GUILLAUME-TELL            |           |                                   |
| Carlos CONDESSA                |           |                                   |
| Sandrine VERNAT                |           |                                   |
| Aurélie ROY                    |           |                                   |
| Olivier VERDONCK               |           |                                   |